



MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 février s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

BARILLAU Valérie, GUYON Roger, BOUSSAUD Patrice, CZECK Blandine, Adjoints

CAILLON Yann, Conseillers délégués

COSTE Eliane, BOULAIS Charlotte, VIAUD Jean-Pierre, OUISSE Marie Thérèse, LOUIS Régis, LEZORAY Hervé, MALLE Isabelle, REVILLER Chrystèle, MEIGNEN Géraldine, RINALDI Peggy, SIMON Eddy, VIOLAIN Marie-Charlotte, CAILLON Alexandre, GUINE Kévin, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

GALLERAND Martine, Pouvoir à OUISSE Marie Thérèse

VALBOUSQUET Éric, Pouvoir à SIMON Eddy

GASTINEAU Christelle, Pouvoir à BOULAIS Charlotte

LE BRIS Mikaël, Pouvoir à THAUVIN Jean-Louis

MORICET Elisabeth, Pouvoir à BARILLAU Valérie

LAUNAY Sébastien, Pouvoir à GUYON Roger

ABSENTS EXCUSES : GREGOIRE Richard

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Secrétaire de séance : REVILLER Chrystèle

~~~~~

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2020
- 2- Demande de subvention DSIL Rénovation énergétique
- 3- Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation d'un ensemble immobilier à usage mixte et la création d'une traversée piétonne
- 4- Régularisation foncière ensemble commercial 19 Place de l'Eglise
- 5- Création de la Commission extramunicipale Voirie
- 6- Convention avec le CD44 pour la gestion des aménagements de la RD100
- 7- Avis de la commune : modification des statuts du SYDELA
- 8- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
- 9- Informations et questions diverses

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour n'a pas subi de modifications par rapport à la convocation.

~~~~~

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la dernière réunion. Aucune remarque n'étant exposée, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

2- Demande de subvention DSIL Rénovation énergétique

Dans le cadre des appels à projet 2021, la commune a déposé une demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, concernant le changement des ouvertures de la mairie.

Ces travaux sont estimés à 60 000 € HT.

La subvention demandée s'élève à 50 % de ce montant, soit 30 000 €.

Monsieur Y. CAILLON demande des précisions sur les matériaux envisagés. Monsieur le Maire répond que le chiffrage a été établi sur des fenêtres en bois, mais des devis en bois et aluminium ont été demandés aux entreprises.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ce projet et d'autoriser le Maire à demander la subvention correspondante.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

3- Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation d'un ensemble immobilier à usage mixte et la création d'une traversée piétonne

Lors de sa séance du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (n°AP18.A) pour l'opération Rénovation d'un ensemble immobilier à usage mixte et création d'une traversée piétonne dans le centre-bourg à hauteur de 513 506 € pour une durée de 3 ans.

Puis, lors de sa séance du 7 février 2019, le montant de l'AP a été revalorisé à 668 521.57 € suite à validation de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe prévisionnelle de travaux correspondante.

Dans le cadre de l'attribution des marchés et en cours de chantier, des travaux complémentaires ont été intégrés suite aux divers diagnostics et choix proposés par le maître d'œuvre Architecte GLP et le maître d'ouvrage délégué Loire-Atlantique Développement, portant le total de l'opération à 996 000 € TTC.

Aussi, il convient de modifier d'une part la durée de l'autorisation de programme et de l'ouvrir pour 5 ans et d'autre part d'abonder le montant de 327 478.43 €.

La procédure d'autorisation de programme permet d'affecter une enveloppe financière maximum à un projet sur plusieurs années et les crédits de paiement permettent de répartir cette enveloppe sur plusieurs années.

N°AP	Libellé					Montant de l'AP
AP18.A	Rénovation d'un ensemble immobilier à usage mixte et création d'une traversée piétonne dans le centre-bourg					996 000 €
CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL CP	
51 471.86€	133 186.50€	108 843.54€	675 019.67€	27 478.43€	996 000.00€	

Madame I. MALLE demande si une étude de marché a été réalisée pour s'assurer de la pérennité d'une boucherie sur la commune. Il est indispensable de s'assurer que le commerçant aura les moyens de pouvoir vivre de son commerce afin de pas faire ces investissements et se retrouver avec une friche commerciale en plein centre-bourg. Monsieur le Maire répond que ce commerce de boucherie répond à l'étude de la chambre de commerce qui fléchait l'implantation d'un commerce de proximité de ce type. De plus, cette activité est renforcée par la configuration en forme d'étoile avec la réalisation de la traversée piétonne. Si le boucher se dédisait, la configuration du commerce pourrait s'adapter à un autre commerce de bouche. Ce projet a été pensé pour permettre de redynamiser le bourg avec le commerce en façade sur

la place de l'Eglise et un second bâtiment à l'arrière pour créer une autre surface commerciale. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le projet permet également de rénover 2 appartements qui pourront permettre l'installation de jeunes actifs.

Les travaux sont en cours et la fin est prévue pour juin avec une mise à disposition des bâtiments en septembre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

4- Régularisation foncière de l'ensemble commercial du 19 Place de l'Eglise

Par délibération n°2017/67 du 19 octobre 2017, le conseil municipal a validé l'acquisition de l'ensemble commercial du 19 place de l'Eglise, composé d'un ancien local commercial, de 2 logements T3 et d'un bâtiment. Cet ensemble est issu d'une copropriété non mentionnée lors de l'acquisition. Une régularisation foncière doit intervenir afin de rétablir une situation litigieuse depuis plus de 10 ans, date de la cession d'une partie des lots à l'ancien propriétaire.

Il s'agit donc d'accepter par la société COM'INNO, représentée par Monsieur RICHARTE, la cession à titre gratuit des lots n°3, 4, 5 et 6 (correspondant aux imbrications de chaque niveau du bâtiment de la Commune AM n°8 dans l'immeuble voisin AM n°10 et 11) de la copropriété dont l'assiette est constituée par les parcelles AM n°10 et 11 (les autres lots 1 et 2 appartenant à Mme RIVIERE),

Ensuite, d'accepter par la commune la cession à titre gratuit de l'ensemble de ces lots (3 à 6) à Mme RIVIERE pour que cette dernière soit seule propriétaire de l'ensemble des lots (1 à 6), ce qui entrainera de facto la suppression de la copropriété sur les parcelles AM n°10 et 11, le tout sous la condition essentielle de la rétrocession à titre gratuit et à première demande par Mme RIVIERE à la commune des lots en volume (et correspondant aux anciens lots 3 à 6) qui seront créés par le géomètre suite à la suppression de la copropriété.

L'ensemble des coûts liés à ces actes seront supportés à titre exceptionnel par l'Etude de Me THOMAS afin d'aider la Commune et Mme RIVIERE à la résolution de cette situation dont elles ne sont pas à l'origine.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette régularisation foncière.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

5- Création de la commission extramunicipale Voirie

Le conseil municipal peut décider la création de commissions extramunicipales composées d'Elus et de personnes qui n'appartiennent pas au Conseil municipal.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission extramunicipale « voirie » composée des 8 élus membres de la commission « voirie-espaces verts » et de 7 habitants volontaires de la commune. Les candidatures pourront être adressées à la Mairie par courrier ou par mail à mairie@campbon.fr en précisant nom, prénom, adresse, téléphone, mail et lettre de candidature motivée. L'information sera communiquée aux habitants via la presse, le panneau lumineux, le site internet de la commune et le réseau agricole. S'il y avait plus de candidats que de places disponibles, les arbitrages se feraient pour assurer une bonne répartition géographique des candidats sur l'ensemble de la commune.

La commission extramunicipale se réunit environ deux fois par an pour assurer le suivi des projets de voirie sur l'ensemble du territoire communal.

Les Elus doivent se prononcer sur la création et la composition de la commission extramunicipale Voirie.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

6- Convention avec le Conseil départemental pour la gestion des aménagements de la RD 100

Dans le cadre de la réalisation du cheminement doux au Lieu-dit La Gergaudais sur la RD 100, il y a lieu de définir la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public départemental.

La commune assurera à titre permanent et à ses frais l'entretien des plateaux surélevés, de la signalisation verticale et horizontale, de la voie douce et de ses bordures et la gestion des eaux pluviales.

Le département assurera à titre permanent et à ses frais l'entretien de la chaussée de la RD 100.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITÉ</i>
-------------	------------------

7- Modification des statuts du SYDELA : Avis de la commune

Par délibération du Comité syndical en date du 05/11/2020, le SYDELA a validé une modification de ses statuts afin de modifier son périmètre d'intervention pour intégrer la Communauté d'Agglomération CAP ATLANTIQUE et de transférer la commune de VILLENEUVE EN RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

Conformément aux statuts, chaque commune et EPCI adhérent au SYDELA doit également approuver cette modification par une délibération de l'assemblée délibérante.

Le SYDELA accompagne les communes sur les projets d'aménagements et d'équipements, et sur des prestations de conseils et d'entretien de l'éclairage public.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITÉ</i>
-------------	------------------

8- Décisions prises par délégation du Conseil municipal

Les décisions concernent 5 concessions dans le cimetière portant les n°1353-1354-1355-1356 en achat de concessions nouvelles et 1068 pour renouvellement d'une concession.

9- Informations et questions diverses

Le prochain conseil municipal, initialement prévu le 11 mars 2021 est décalé au MERCREDI 24 mars 2021.

Les Elus sont invités à réserver leurs dimanches des 13 et 20 juin afin d'assurer la tenue des bureaux de vote pour la double élection départementale et régionale. Cette tenue des bureaux de vote constitue l'une des obligations des Elus.

Questions diverses :

- Déchets : la mise en place de la réduction du passage de la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables tous les 15 jours est plutôt difficile en ce début d'année. D'une part, la CCES doit faire face à des absences d'agents et d'autre part les conditions météo ne sont pas favorables. Il est rappelé que la décision a été prise par la CCES de réduire le nombre de passage des camions en s'appuyant sur la moyenne de présentation des bacs des usagers, en moyenne toutes les 3 semaines. De plus, le choix s'est également porté sur un ramassage en un seul passage avec un camion bi-compartmenté pour les ordures ménagères et les sacs jaunes afin de limiter la circulation des camions et réduire l'impact carbone de la collectivité. De plus, les camions vont désormais vider dans les grandes bennes sur le quai de transfert de Bouvron au lieu d'aller jusqu'à Treffieux.

L'élargissement de la consigne de tri au 1^{er} janvier a permis d'alléger la poubelle « classique » mais les sacs jaunes ont augmenté et ainsi que le coût de traitement des déchets recyclables.

La question des sacs prépayés reste d'actualité et la CCES doit revenir vers les utilisateurs, notamment les assistantes maternelles, pour échanger sur la suite.

Les sacs jaunes sont un sujet de questionnement récurrent des habitants, notamment le samedi matin sur le marché.

- Aire de Covoiturage de la Harlière : Les tracés et la signalisation sont prévus au printemps. Elle sera alors totalement opérationnelle.

- Demande de changement de dénomination du village de Laudrenais : quelques habitants ont demandé une renomination du village, afin d'éviter les erreurs d'adressage avec Quilly. Un courrier a été adressé à l'ensemble des habitants pour effectuer un sondage sur le souhait d'évolution du nom du village. Une réponse est attendue pour le 1^{er} mars pour présentation lors du prochain conseil municipal du 24 mars.
- Site de la Ducherais : Les travaux sont effectués par les PEP Atlantique Anjou, ils consistent en la création d'une nouvelle aile pour l'accueil de jeunes des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en parallèle de l'activité traditionnelle d'accueil des classes découverte. Avec la période COVID, l'accueil des classes n'est plus possible actuellement et les PEP ont signé une convention avec le conseil départemental pour l'accueil de jeunes suivis par les services de l'ASE. A la fin des travaux et de la crise sanitaire, les deux activités seront menées sur le site concomitamment.
- Trait d'union : Les habitants s'interrogent sur le bulletin municipal et interrogent les Elus. Il est urgent de prévoir une parution du bulletin pour présenter l'équipe municipale et communiquer sur les actions menées depuis l'automne 2020.

La séance est levée à 21h24.

La Secrétaire, Christèle REVILLER